Contribution n°81 (Web)

Anonyme

Déposée le 11 octobre 2026 à 10h58

Monsieur le Commissaire Enquêteur, le bilan carbone de l'éolien terrestre est parmi les plus faibles du mix énergétique.

1) : Faible empreinte CO2 :
L'éolien terrestre est plébiscité pour sa propreté en phase d'exploitation, car il ne produit aucune émission de gaz à effet de serre ni pollution de l'air.

2) : Faible empreinte CO2 : L'éolien terrestre émet en moyenne 12,7 g de CO2 equivalent par kWh sur l'ensemble de son cycle de vie (de la fabrication au démantèlement). C'est un niveau comparable au nucléaire (environ 12 g) et infiniment plus propre que le charbon (environ 1 000 g).

3) Temps de retour énergétique rapide :

Une éolienne terrestre "rembourse" la totalité de l'énergie nécessaire à sa construction, son installation et son futur démantèlement en seulement 12 mois d'exploitation.

Je suis favorable au projet d'implantation du parc éolien d'Habloville et je vous demande,
Monsieur le Président de la commission d'enquête,
de donner une suite favorable à ce dossier.